

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
PRIMATURE



ARMP
AUTORITE DE REGULATION
DES MARCHES PUBLICS

Transparence-Equité-Probité

Agissant en qualité de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics, octroie cette

ATTESTATION DE PAYEMENT DE LA REDEVANCE N° 150/2025

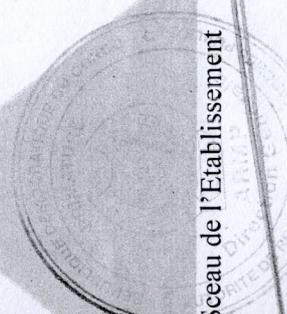
A LA SOCIETE ECOMITRA SARL

Après avoir reçu le contrat du marché relatif à l'acquisition des véhicules terrestres et la livraison des fournitures et services : Lot 1. Un (01) Jeep 4x4 Toyota Land Cruiser GXR-V8 et Lot 2. Quatorze (14) Jeeps 4x4 Toyota Fortuner Land 155L-SNMSEN, conclu avec la Chancellerie des Ordres Nationaux, pour un montant total hors taxe de dollars américains sept cent nonante sept mille quatre cent treize, septante neuf centimes (USD 797 413,79) et confirme le paiement de la redevance de 0,7% dudit montant soit dollars américains cinq mille cinq cent quatre-vingt-un, nonante centimes (USD 5 581,90), pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à Kinshasa, le 14/08/2025

Directeur Administratif et Financier

Sceau de l'Etablissement



Me. CHEIKH KAYEMBE MBAYI
Directeur Général